

Département de l'Yonne

COMMUNE DE GURGY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 février 2021

Le 25 février deux mille vingt et un, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni au foyer communal en séance publique sous la présidence de M. le maire **Jean-Luc LIVERNEAUX**,

Etaient présents : M. Yves NAULLEAU, M. Éric LENOIR, Mme Laëtitia DA SILVA, M. Cyril CHAUVOT, M. Laurent BARDIN, M. Stéphane SAUVAGERE, M. Laurent CAUCHOIS, M. Michel PANNETIER, Mme Audrey MACON, Mme Véronique OKERMANS, Mme Céline BELLOT, Madame Florence RENAUDIN, Mme Kristel GEORGE, Mme Nathalie BARDIN, M. Olivier VILLEMINOT.

A donné pouvoir : Mme Sandrine MARTIRÉ à Mme Laëtitia DA SILVA.

Étaient absents : Mme Aurélie BERGER, M. Romuald DUFOURMANTELLE.

Monsieur Yves NAULLEAU est nommé secrétaire de séance.

Considérant le contexte sanitaire, es élus sollicitent le huis clos pour cette séance.

Monsieur le maire procède donc au vote et le huis clos est accepté à l'unanimité.

I Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Villeminot remarque qu'il était absent mais qu'il s'était excusé.

II Administration générale

Délibération 2021/01 : Avis du conseil municipal sur le rapport de la CLECT.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle la ville d'Auxerre dispose de deux voix et les autres communes membres de la Communauté de l'Auxerrois disposent d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'Auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération à ses communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La commission s'est réunie le 18 décembre 2020 pour valider l'évaluation des charges concernant le transfert de la gestion des eaux pluviales intervenu le 1^{er} janvier 2020.

Elle dispose normalement d'un délai de 9 mois après la date de transfert pour évaluer les charges transférées. Considérant les difficultés liées à la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19, l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 a prolongé d'un an le délai prévu pour la transmission du rapport évaluant le coût net des charges transférées en 2020 pour le porter au 30 septembre 2021.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines : évaluation des charges transférées » accompagné de son annexe détaillée sur l'évaluation des charges joint au présent rapport.

A l'issue des débats, la commission a approuvé à 21 voix pour et 2 abstentions le rapport.

Ainsi, **les charges de fonctionnement ont été évalués à 1 063.00€ pour la commune.** Ces frais d'entretien ont été reconstitués sur la base des coûts unitaires et des fréquences d'entretien conventionnellement appliqués pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales ainsi que sur la base du marché de prestation de service de la Communauté de l'Auxerrois.

Sur la partie investissement, le **coût de renouvellement est évalué à 10 274.00€.** En l'absence de connaissance du coût de réalisation ou d'acquisition de la majorité des ouvrages et des réseaux du territoire de la CA de l'Auxerrois, le coût moyen de renouvellement annualisé a été reconstitué. Le coût moyen ainsi que la durée normale d'utilisation sont identiques pour chaque ouvrage et pour l'ensemble des communes. Il est précisé dans le rapport d'évaluation.

Le coût total du transfert s'élève à 11 337.00€.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de la Communauté.

A titre d'information, il est communiqué dans ce même rapport un scénario complémentaire consistant à appliquer une révision libre sur la partie charge de renouvellement (investissement).

En effet, afin de tenir compte de la situation budgétaire des communes, il est proposé de retenir les hypothèses d'évaluation des charges transférées selon le code général des impôts à l'exception des charges de renouvellements annualisés. Celles-ci seront ramenées à l'échelle de la CA de l'Auxerrois à 193 589 € par an, soit le renouvellement de 0,36 % des réseaux chaque année.

Elles seront réparties sur chaque commune *au prorata* du montant initialement évalué avec la méthode réglementaire du CGI.

En conséquence la CLECT propose au conseil communautaire de fixer librement les AC pour la compétence GEPU à partir des propositions précédentes, soit une charge de renouvellement (attribution de compensation d'investissement) de 2 801.00 € au lieu des **10 274.00 €** évaluée initialement pour la commune de Gurgy.

La prise en charge par la commune serait de **3 864.00 €** : soit une baisse de l'attribution de compensation de la commune de **1 063.00 €** et l'instauration d'une attribution de compensation en investissement (versement à la communauté) pour **2 801.00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Prend acte du rapport concernant le « Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines » de la CLECT.

Approuve l'hypothèse de révision libre des attributions de compensation dans ce même rapport d'évaluation.

III Finances

Délibération 2021/02 : Approbation du compte administratif du budget principal 2020 et affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves NAULLEAU, adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020

Dressé par Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence du Maire, le conseil municipal, MOINS la voix de Monsieur Olivier VILLEMINOT qui s'abstient,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés				125 398.98 €		125 398.98 €
Opérations budgétaires de l'exercice	1 156 628.20 €	1 371 205.28 €	249 866.45 €	422 221.61 €	1 406 494.65 €	1 793 426.89 €
Opérations non budgétaires						
TOTAUX	1 156 628.20 €	1 371 205.28 €	249 866.45 €	547 620.59 €	1 406 494.65 €	1 918 825.87 €
Résultat de clôture		214 577.08 €		297 754,14 €		512 331.22 €

Besoin de financement

0

Excédent de financement

512 331.22

Restes à réaliser

1 571 500.68 €

1 459 139.08 €

Besoin de financement des restes à réaliser

112 361.60 €

Excédent de financement des restes à réaliser

€

2° Considérant l'excédent de fonctionnement consolidé

214 577.08 € Au compte 1068 (investissement)

Excédent de fonctionnement capitalisé

2° Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de

0.00 € Au compte 002 (fonctionnement)
Excédent de fonctionnement reporté

Considérant l'excédent d'investissement consolidé,

3° décide d'affecter la somme de

297 754,14 €

Au compte 001

Excédent d'investissement consolidé reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2021/03 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2020.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECLARE** que le compte de gestion PRINCIPAL dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

- **ADOpte le compte de gestion de Monsieur le Receveur.**

Délibération 2021/04 : Vote du taux des trois taxes directes locales

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE pour l'année 2021 de voter les taux des 3 taxes locales à l'identique de ceux de 2020 comme suit :

Taxes	Taux communaux 2020	Taux communaux 2021
Taxe d'habitation	11.83 %	11.83 %
Taxe sur le foncier bâti	18.07 %	18.07 %
Taxe sur le foncier non bâti	45.73 %	45.73 %

Madame George demande quel est le pourcentage de foyers exonérés de la taxe d'habitation à ce jour. Monsieur Naulleau indique qu'il sera recherché si cette information est accessible. Il confirme en outre que la taxe d'habitation sera compensée en intégralité durant au moins trois ans.

Délibération 2021/05 : Vote du budget primitif de la commune 2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2008,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

MOINS la voix de Monsieur Olivier VILLEMINOT qui s'abstient,

En section de fonctionnement, les chapitres et opérations suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	400 000.00 €
012	Charges de personnel	650 000.00 €
014	Atténuation de produits	15 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	140 000.00 €
<i>Dont 6574</i>	<i>Dont subventions aux associations</i>	<i>15 000.00 €</i>
<i>Dont 657362</i>	<i>Dont subvention au CCAS</i>	<i>11 500.00 €</i>
66	Charges financières (intérêts d'emprunt)	20 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	30 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	80 000.00 €
	Dépenses de l'exercice	1 345 000.00 €

En section de fonctionnement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
013	Atténuations de charges	20 000.00 €
70	Produits des services et du domaine	110 000.00 €
73	Impôts et taxes	760 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	375 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	60 000.00 €
77	Produits exceptionnels	10 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €
	Recettes de l'exercice	1 345 000.00 €

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
16	Emprunts et dettes (capital)	110 000.00 €
11	Bâtiments divers	48 890.00 €
20	Enseignement	28 100.00 €
30	Voirie et réseaux divers	719 646.22 €
40	Sécurité	16 000.00 €
50	MDJ	14 756.00 €
60	Sports	32 900.00 €
70	Bibliothèque	600.00 €
20111	Escale Fluviale	6 067.00 €
20151	Groupe scolaire	1 309 140.46
ONA	Opérations non affectées	220 370.62 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	70 000.00 €
	Dépenses de l'exercice	2 586 470.30 €

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
001	Excédent d'investissement du budget	297 754.14 €
021	Virement de la section de fonctionnement	80 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	214 577.08 €
10222	FCTVA	15 000.00 €
10223	TAM	20 000.00 €
13	Subventions d'investissement	732 406.00 €
16	Emprunt	1126 733.08
040	Opérations d'ordre entre sections	30 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	70 000.00 €
	Recettes de l'exercice	2 586 470.30 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

• section de fonctionnement	1 345 000.00 €
• section d'investissement	2 586 470.30€
• TOTAL	3 931 470.30 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Monsieur Pannetier demande quelle est la répartition des montants des subventions aux associations. Monsieur le maire répond que le tableau sera soumis au vote lors du prochain conseil.

Délibération 2021/06 : Vote de la subvention au CCAS

Le budget du C.C.A.S. est alimenté principalement par une subvention provenant du budget communal. Les autres recettes proviennent essentiellement de la participation versée par les bénéficiaires du service de portage des repas à domicile et des dons éventuels.

La subvention inscrite au budget primitif 2021 de la commune s'élève à 11 500 €.

Elle doit faire l'objet d'une délibération expresse du Conseil Municipal afin de pouvoir être versée.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal MOINS la voix de Monsieur Olivier VILLEMINTOT qui vote contre,

ACCEPTÉ de verser au C.C.A.S. une subvention égale à 11 500 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2021 et en recette au budget du CCAS.

IV Ressources Humaines

Délibération 2021/07 : Modification des emplois

Considérant les besoins en personnel pour assurer le bon fonctionnement du centre de loisirs durant les vacances scolaires de l'année 2021,

Monsieur le maire propose les créations de postes suivants en matière de personnel municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE de créer

Pour les vacances d'hiver du 8 au 19 février 2021

- 2 emplois d'adjoint territorial d'animation en contrat d'engagement éducatif

Pour les vacances de printemps du 12 au 23 avril 2021

- 2 emplois d'adjoint territorial d'animation en contrat d'engagement éducatif

Pour les vacances d'été – mois de juillet du 7 au 31 juillet 2021

- 4 emplois d'adjoint territorial d'animation en contrat d'engagement éducatif

Pour les vacances d'été – mois d'août du 16 au 27 août 2021

- 2 emplois d'adjoint territorial d'animation en contrat d'engagement éducatif

Pour les vacances d'automne du 25 octobre au 5 novembre 2021

- 2 emplois d'adjoint territorial d'animation en contrat d'engagement éducatif

V Urbanisme

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de délibération de reprise de voirie du lotissement la cannetière rappelant notamment que la commune s'est engagée par délibération n°2009/73 à reprendre cette voirie dès lors qu'elle serait en bon état. Il ajoute qu'un résidant a réalisé des travaux de voirie sans aucun accord de l'OAH.

Monsieur Pannetier demande si la rue des Bouvreuils est concernée pas le transfert. Monsieur le maire répond que non.

Monsieur Lenoir demande si cette reprise est une obligation. Monsieur le maire explique que cela fait suite à une demande de l'OAH et qu'il semble opportun de reprendre cette voie considérant le futur lotissement de 12 lots envisagé à l'arrière de celui-ci qui nécessitera d'empreinter cette voirie. Monsieur Naulleau ajoute que la commune est responsable de la sécurité sur l'ensemble de son territoire et relève que la circulation dans cette rue est souvent dénoncée comme dangereuse. Le fait qu'elle devienne publique permettrait de pouvoir intervenir sur sa sécurisation. Monsieur Lenoir s'inquiète du coût de l'entretien à l'issue. Monsieur Chauvot remarque qu'elle sera reprise en bon état après réparation, des réunions de concertation se sont tenues à ce sujet en présence de Monsieur Thureau en charge des services techniques, et qu'il vaut mieux la reprendre maintenant et l'entretenir afin d'éviter des problématiques de voie privée non entretenue qui durent des années comme pour l'impasse de l'Abbaye. Monsieur le maire assure qu'un état des lieux sera fait avec le lotisseur du futur lotissement de 12 lots avant et après la création du lotissement. Ainsi, toute réparation nécessaire à la remise en état sera mise à sa charge après les travaux de création du lotissement. Monsieur Naulleau remarque qu'il n'en sera pas de même pour la voie du lotissement les pâtures car les travaux ne sont pas conformes et aucun engagement n'a été pris par la commune. Le sujet sera étudié avec le référent de quartier.

Madame Bellot indique que les résidents du lotissement « La Cannelière » ont eu la garantie de rétrocession du lotisseur à l'acquisition des lots.

Monsieur le maire soumet la délibération au vote. Suite aux 10 abstentions, 0 contre et 7 pour, la délibération est considérée être validée par le conseil. Devant la prise de conscience de l'impact de leurs votes, certains élus demandent à le modifier. Face aux demandes de clarification et d'information sur le sujet et n'ayant pas pris connaissance des enjeux, quelques élus suggèrent de reporter la délibération. Monsieur le maire acte le report de cette délibération au prochain conseil municipal.

VI Questions diverses

Monsieur le maire informe les élus que les élections cantonales et régionales auront lieu simultanément les dimanches 13 et 20 juin 2021. Il indique que le lieu de vote est modifié, il aura lieu au foyer communal. Madame Jessica Jannot est en charge de ce dossier en mairie. Les tableaux de tenue des bureaux de vote seront soumis au prochain conseil. Il y aura donc 4 bureaux à tenir. Deux isolements complémentaires ont dû être achetés pour assurer la tenue de ces élections.

Monsieur le maire donne connaissance du mail de la communauté de l'Auxerrois qui assure que le déploiement de la fibre sera terminé fin 2022 et demande à Monsieur Yves Naulleau de le transmettre à l'ensemble des élus.

Monsieur le maire indique que les référents de quartier doivent adresser leurs questions et informations à Madame Sandrine Martiré et non en mairie.

Monsieur le maire remercie les élus pour le travail réalisé en 2020.

Monsieur Cauchois remercie les agents techniques pour le bouchage des trous dans les chemins au niveau des étangs. Il transmet également les remerciements d'un administré de la folle pensée concernant les derniers panneaux de signalétique installés dans le hameau.

Madame Macon indique que le remplaçant du Docteur Gosmant, Monsieur Bussot prendra son poste au 1^{er} mars 2021. Son intégration se fera de manière progressive à temps partiel avec un complément du docteur Simonel au démarrage. Madame Bardin fera le point avec lui sur ses besoins à son arrivée.

Madame Macon ouvre sa commission du 29 mars à tous les élus. Certains projets sont bien avancés et il est nécessaire de se coordonner avec les autres commissions avant de pouvoir les mettre en œuvre.

Madame Macon informe qu'elle doit subir une opération et qu'elle sera donc indisponible quelques temps.

Monsieur Bardin travaille avec Ludivine Alliot sur la création d'un jardin partagé. Le lieu envisagé est situé face au cimetière sur un terrain appartenant à la commune à l'arrière des deux derniers pavillons construits. Il prépare actuellement la demande de subvention pour la communauté d'agglomération. Il souhaite faire circuler via le Gurgy Info la proposition d'adhésion au jardin partagé aux administrés. Monsieur Bardin envisage également un projet de café solidaire mais il faudra attendre d'être débarrassé de la pandémie.

Madame George rappelle son interrogation sur les foyers concernés par l'exonération de taxe d'habitation. Elle trouve l'idée du jardin partagé très intéressante.

Monsieur Pannetier indique qu'il a rencontré les services du syndicat d'énergie avec Monsieur Naulleau afin de demander une subvention pour la restructuration du groupe scolaire.

Monsieur Villeminot informe que l'Alefpa prépare des plants en serres et invite Monsieur Bardin à venir pour les fournitures du jardin partagé. Des portes ouvertes aux administrés seront organisées dès que les plants seront à maturité.

Monsieur Lenoir a dû se charger de l'acquisition en urgence d'une armoire froide pour la restauration scolaire suite à une panne générale de la précédente. La nouvelle armoire a été achetée en considération des besoins de la future salle de restauration.

Les tableaux numériques de l'école élémentaire posent beaucoup de problèmes, il semble qu'ils soient en fin de vie. Des écrans tactiles seront à inscrire lors d'un prochain budget.

Suite à une réunion avec la CAF, des devis sont en cours pour une isolation phonique et un visiophone à la maison de la jeunesse pour préparer un dossier de demande de subvention. Une réunion du comité consultatif des sapeurs pompiers est prévue la semaine prochaine. Il ya en aura une par trimestre afin de maintenir un lien étroit avec les pompiers. Des tenues neuves ont été achetées pour les pompiers.

Madame Renaudin rapporte la remarque d'un administré qui a constaté des incohérences entre les Stop et la signalétique au sol. Monsieur Chauvot s'engage à vérifier et remédier au problème. Il indique que le marquage au sol prime sur la signalétique. Madame Renaudin rappelle la nécessité d'utiliser la procédure mise en place pour les achats et l'importance de bien renseigner toutes les informations pour mieux cibler le besoin.

Monsieur Chauvot remarque pour les écrans tactiles que le maire de Monéteau est en charge du numérique à la communauté de l'Auxerrois. Pour la reprise de voirie de la cannetière, il reconnaît qu'il faut du temps pour poser les choses et qu'une réunion sur ce sujet permettra de mieux en comprendre les tenants et aboutissants. Concernant le groupe scolaire, l'ensemble des retours des organismes consultés sont positifs. Le dossier de consultation doit nous être transmis par l'architecte pour le 8 mars. Idéalement, la mise en ligne se fera début avril. Ce sera très serré mais nous espérons un démarrage en juin. Pour le plan de circulation, les retours des référents de quartiers sont très positifs. Nous avons rencontré Monsieur Leteur, en charge de cette mission au conseil départemental. Il travaille sur le dossier et émet ses remarques. Une phase test pourrait être mise en œuvre au début de l'été en vue d'une mise en place définitive en fin d'année. Il remercie Madame Macon pour l'ouverture de sa commission ainsi que Madame Jannot, très efficace et réactive. Il est très agréable de travailler avec elle.

Monsieur Naulleau remercie Nathalie Sevestre ainsi que les adjoints pour la préparation du budget. Ils remercient ensuite l'ensemble des élus pour leur vote de confiance. Il termine avec Jessica Jannot le recensement de la réserve communale de sauvegarde et transmettra les éléments par mail aux élus pour une validation préalable. Les services préfectoraux travaillent actuellement sur une actualisation du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera réalisé dans les années à venir par la communauté de l'Auxerrois et reste à suivre.

Madame Bardin informe que les centres de vaccination Covid ne proposent pas de nouveaux créneaux pour l'instant. Monsieur Naulleau confirme que tous les administrés de Gurgy de plus de 75 ans ont été contactés. Madame Bardin indique qu'il lui a été difficile d'obtenir des fournitures chez Cultura.

Monsieur le maire indique qu'une vingtaine de département sont susceptibles d'être mis en confinement les week-ends au regard du taux de circulation du Covid.

Madame Macon demande quel est l'affichage autorisé pour organiser un vide maison. Monsieur le maire indique qu'aucun affichage n'est possible sur les panneaux de signalisation. Un arrêté du maire sera pris à ce sujet.

Madame Macon est ravie de célébrer son premier baptême civil en juin.

La séance est levée à 20h30